

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR CAF 2B

AIDES AUX TEMPS LIBRES 2025

L'aide aux temps libres (ATL) est une aide d'action sociale servie par notre organisme, destinée à favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs des enfants.

La notification de droits ATL est adressée systématiquement à tous les bénéficiaires potentiels et permet de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais des vacances en Colonies, Camps, Centres de vacances et Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION	➤ Relever du Régime Général ➤ Etre allocataire CAF 2B au mois d'octobre 2024 ➤ Percevoir des prestations familiales au titre d'au moins un enfant à charge ➤ Avoir un Quotient Familial n'excédant pas 700 € (mois de référence octobre 2024) ➤ Effectuer des séjours durant les vacances scolaires uniquement dans le département de la Haute-Corse (sauf pour les enfants handicapés nécessitant une structure spécialisée) ➤ Enfants âgés de 3 à 18 ans (aux dates anniversaires) (Colonies/Centres de vacances : 6 à 14 ans / Camps : 6 à 18 ans / Alsh : 3 à 12 ans)														
DUREE DES SEJOURS	➤ Durée minimum : 5 jours consécutifs de présence durant le séjour (paiement de 4 jours de présence quand le 5ème jour est férié) ➤ Durée maximum : - 45 jours pour les ALSH - 14 jours pour les Camps/Colo Cumul possible entre toutes les formes de vacances dans la limite de 45 jours (Les bons ATL ne sont pas valables pour les séjours à l'étranger, en classe verte, de neige ou autre, en maison familiale, camping, gîte, séjours sportifs, linguistiques ou artistiques)														
VALIDITE DES BONS ATL	➤ Du 06 janvier 2025 au 05 janvier 2026														
PARTICIPATION FINANCIERE* CAF par jour et par enfant	<table><tr><td>QF</td><td>ALSH</td><td>Colonies/Camps</td></tr><tr><td>0 à 330</td><td>9.00 €</td><td>16.50 €</td></tr><tr><td>331 à 470</td><td>7.00 €</td><td>10.50 €</td></tr><tr><td>471 à 700</td><td>3.00 €</td><td>6.50 €</td></tr></table>			QF	ALSH	Colonies/Camps	0 à 330	9.00 €	16.50 €	331 à 470	7.00 €	10.50 €	471 à 700	3.00 €	6.50 €
	QF	ALSH	Colonies/Camps												
	0 à 330	9.00 €	16.50 €												
331 à 470	7.00 €	10.50 €													
471 à 700	3.00 €	6.50 €													
	* aide ATL = tarif journalier – participation familiale														
CONDITIONS GENERALES	➤ Les centres et les séjours doivent être déclarés à la Direction de la Jeunesse & Sports et à la PMI (enfants de moins de 6 ans)														
CONDITIONS DE PAIEMENT	➤ L'allocataire présente les bons ATL à l'association agréée. Celle-ci doit retourner à la CAF les bordereaux ATL, accompagnés de la fiche de déclaration complémentaire DDJS du séjour et d'un RIB au maximum dans les 15 jours suivant la période de vacances.														